



ELAN

28 février 2021

-250 salariés

INDEX EGALITE

FEMMES/HOMMES

Depuis 2020, les entreprises sont invitées à mesurer leur performance en matière d'égalité professionnelle et à publier le résultat de leur « index égalité Femmes Hommes » sur leur site Internet.

Cet index, exprimé par une note sur 100 avec un minimum admissible fixé par le gouvernement de 75 points, est composé de quatre indicateurs pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Ces derniers traitent :

1. Des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
2. Des proportions de femmes et d'hommes augmentés
3. Du pourcentage de femmes augmentées à leur retour de congé maternité
4. Du nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations de la société

Pour l'année 2020, ELAN a atteint le score de

94 sur 100

39 points à l'indicateur n°1

35 points à l'indicateur n°2

15 points à l'indicateur n°3

5 points à l'indicateur n°4

Nous sommes déterminés à continuer à agir dans ce domaine avec comme objectif d'accroître le nombre de collaboratrices à des postes de management.

Nous sommes convaincus que la mixité est un levier de performance et d'attractivité puissant. Il est de notre responsabilité de continuer d'aider nos collaboratrices à s'épanouir dans le Groupe et leur permettre de réaliser des parcours professionnels ambitieux.

Un nouvel accord ambition mixité a été signé en fin d'année 2020 et s'applique pour les années 2021, 2022 et 2023. Cet accord définit des objectifs concrets et des mesures opérationnelles en faveur de la mixité dans 4 domaines : recrutement et relations écoles, égalité salariale, promotion professionnelle, articulation vie professionnelle-vie personnelle.